

Etude statistique n° 111

Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi À propos des travailleurs allochtones en Belgique

La Direction générale Statistique et Information économique propose des informations statistiques impartiales. Les informations sont diffusées conformément à la loi, notamment pour ce qui concerne leur confidentialité.

Nous classons les statistiques en huit domaines :

- Généralités
- Territoire et environnement
- Population
- Société
- Économie et finances
- Agriculture et activités assimilées
- Industrie
- Services, commerce et transports

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Éditeur responsable : Fernand Sonck

© 2004, **DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE** | éditeur
B-1000 Bruxelles – 44 rue de Louvain

Étude statistique n° 111

Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi

À propos des travailleurs allochtones en
Belgique

Liesbet Okkerse, Université d'Anvers
Anja Termote, Institut national de Statistique

Sommaire

1. Introduction	3
2. La population active étrangère en Belgique et dans les autres pays européens	7
3. Sources des statistiques sur les travailleurs étrangers	11
4. La population active allochtone et autochtone en Belgique	17
4.1. Taux d'activité et taux d'emploi.....	17
4.2. Composition de la population active totale	18
4.3. La population active à la recherche d'emploi	20
4.4. La population active occupée.....	23
5. Conclusion	29
6. Références	33

Introduction

1. Introduction

Dans la présente étude statistique, la population active étrangère en Belgique sera décrite et comparée à la population active autochtone à la lumière de données issues de l'Enquête sur les forces de travail de 2002 et 2003. Combien y a-t-il de travailleurs étrangers ? Qui sont-ils, et d'où viennent-ils ? Occupent-ils une position singulière sur le marché de l'emploi belge, et à quel point de vue ? Quelles sont les principales différences entre travailleurs allochtones et autochtones ? Les travailleurs étrangers partagent-ils largement entre eux les mêmes caractéristiques ou forment-ils un groupe hétérogène ? À l'heure actuelle, de nombreux travaux de recherche universitaires sont menés sur les effets et la dimension sociale de l'immigration. Cependant, il apparaît indispensable de procéder d'abord à une description rigoureuse de la situation présente ; un tel état des lieux devrait être la pierre d'angle de toute étude sur l'immigration.

Nombre d'autochtones sont convaincus que les immigrés sont de redoutables concurrents sur le marché de l'emploi, que leur présence est propre à aggraver le chômage et à faire baisser les salaires (Thalhammer et al. 2000). Maints chercheurs s'efforcent de vérifier si une telle répercussion négative sur le marché de l'emploi existe véritablement. Ces études n'acquièrent toute leur pertinence que si l'on a préalablement cerné les groupes autochtones avec lesquels les immigrés sont supposés entrer en concurrence sur le marché de l'emploi. S'il peut être établi p.ex. que les immigrés sont dans leur majorité peu qualifiés, il n'y a pas lieu alors d'admettre qu'ils puissent avoir une incidence négative sur la probabilité qu'ont les autochtones hautement qualifiés de trouver un emploi. De même, les autochtones occupés dans des secteurs d'activité où les migrants ne sont guère présents ne subiront sans doute de leur part que peu de concurrence. En résumé : il importe de d'identifier d'abord quels sont les segments du marché de l'emploi dans lesquels les étrangers sont actifs si l'on veut pouvoir conduire, sur les effets possibles de l'immigration, une recherche plus ciblée.

Pour les décideurs politiques également, une information sur la position des étrangers sur le marché de l'emploi apparaît particulièrement importante. La Commission européenne insiste sur le soutien à apporter à l'intégration et sur le combat contre la discrimination, et se propose de faire de ces éléments des parties constitutives de la stratégie européenne de l'emploi (2003a). De son côté, l'autorité fédérale belge, par la voie de son Plan d'action national pour l'emploi, s'est fixé comme but de réduire de manière significative le retard accumulé, au regard de l'emploi, par les personnes en situation défavorisée (Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2003a). Il paraît évident qu'une participation proportionnelle au monde du travail ne pourra être réalisée si l'on ne dispose pas d'un état des lieux et d'une vue nette des causes entraînant les phénomènes d'exclusion sur le marché de l'emploi. Si les étrangers ont moins de chances de décrocher un emploi, est-ce en raison de leur accès limité à l'enseignement et à la formation professionnelle ou de leur trop grand handicap linguistique ou en raison d'une discrimination par les employeurs ... ?

En outre, mieux connaître la position que les ressortissants étrangers occupent sur le marché de l'emploi est fort important au regard du débat sur le vieillissement démographique. Une *immigration supplétive* a souvent été mise en avant comme une solution possible au vieillissement et à la diminution de la population. Bien qu'il soit reconnu que l'immigration ne sera jamais en mesure de compenser totalement les effets du vieillissement démographique, les politiques tendent néanmoins à voir dans l'immigration un moyen de subvenir aux besoins actuels et futurs sur le marché de l'emploi (Commission européenne, 2003b).

Avant de préconiser un renforcement de l'immigration, il apparaît opportun de mesurer d'abord l'ampleur de la main-d'œuvre inactive ou en chômage déjà en place. Le taux de participation au monde du travail est faible parmi la population étrangère en Belgique, et son taux de chômage très élevé. Une abondante main-d'œuvre étrangère est d'ores et déjà présente, et demeure largement inutilisée.

La présente étude statistique s'emploiera d'abord, dans la section qui suit, à esquisser la situation de la Belgique en la plaçant dans un contexte plus large, afin de déterminer l'importance relative de la population active étrangère en Belgique en comparaison des autres pays européens. Dans la section 3, un aperçu général sera présenté des ressources statistiques disponibles sur les travailleurs étrangers, et les avantages et inconvénients respectifs des diverses sources seront passés en revue. Dans la section 4, la population active étrangère sera comparée à la population autochtone sur la base des résultats de l'Enquête sur les forces de travail de 2002 et 2003 ; l'analyse ne se limitera pas à considérer la participation, l'emploi et le chômage dans leur ensemble, mais s'efforcera de prendre en compte aussi le secteur d'activité et le statut d'emploi. Dans la dernière section enfin, une synthèse des constatations faites sera dégagée.

**La population active étrangère en Belgique
et dans les autres pays européens**

2. La population active étrangère en Belgique et dans les autres pays européens

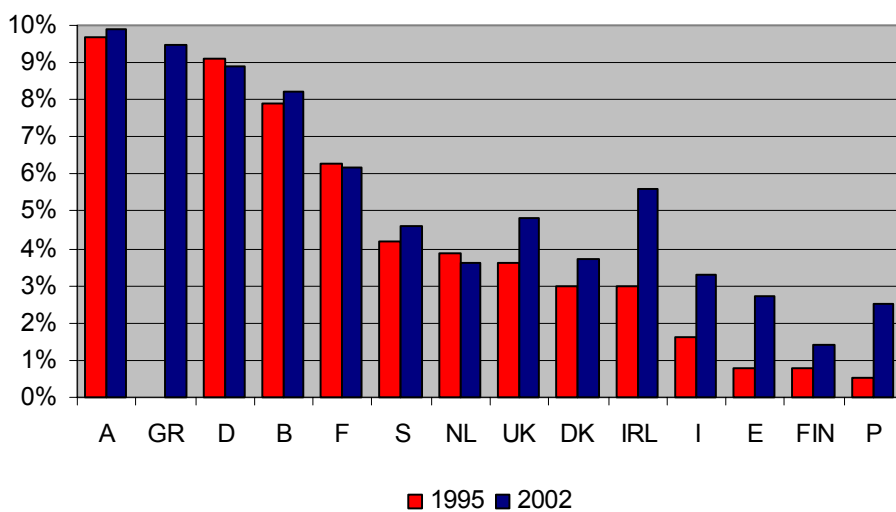
Dans l'Europe des 15 séjournent environ 10 millions d'étrangers âgés de 15 à 64 ans, mais l'importance relative du contingent de travailleurs étrangers diffère fortement d'un État membre à l'autre. La figure 1 montre le pourcentage d'étrangers dans la population active totale des États membres de l'ancienne Europe des 15 en 1995 et 2002. Le Luxembourg, avec sa proportion extrêmement élevée de travailleurs étrangers (43,2%), a été omis du graphique afin de mieux faire ressortir les différences entre les autres pays. Les autres États présentant une proportion élevée de travailleurs étrangers sont l'Autriche (9,9%), la Grèce (9,5%), l'Allemagne (8,9%) et aussi la Belgique, dont la population active est constituée à 8,2% de personnes de nationalité étrangère.

Non seulement l'importance, mais également la composition de la population active étrangère diffère considérablement d'un pays à l'autre, au gré des traditions migratoires, des anciens liens coloniaux, des réseaux d'immigration en place, des possibilités d'embauche et de la proximité géographique des pays d'émigration. Dans des pays tels que les Pays-Bas, la France, l'Espagne et le Portugal, c'est principalement le passé colonial qui détermine l'origine de la plupart des migrants. En revanche, la présence d'Albanais en Grèce, de Marocains en Espagne et d'Européens de l'Est en Allemagne s'explique par la proximité géographique des pays d'origine. Comparé aux autres pays européens, la Belgique compte dans sa population active étrangère une part importante de citoyens de l'Union européenne ; cela est imputable, d'une part, à l'accord italo-belge sur l'immigration signé après la deuxième guerre mondiale – et en 2002, les Italiens représentent toujours 22% de la population étrangère totale en Belgique (INS, 2003a) – et d'autre part au fait que tous nos pays voisins sont des États membres de l'UE. L'immigration totale en Belgique était en 2001 composée à 33% de ressortissants des pays voisins (INS, 2003c).

L'évolution entre 1995 et 2002 montre que la part prise par les travailleurs étrangers dans la population active totale a augmenté. Cet accroissement a été particulièrement notable en Irlande, qui a vu un doublement de sa population active étrangère. Nombre de citoyens hors UE s'y sont installés au titre d'un permis de travail, qui, en raison de la forte croissance économique qu'a connue l'Irlande durant cette période, était aisé à obtenir.

De même, dans les « nouveaux pays d'immigration », comme l'Espagne et le Portugal, on a assisté à une augmentation considérable du nombre de travailleurs étrangers ; au Portugal, la population active étrangère a même quintuplé au cours de cette période. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas sont les seuls pays où la part de la population active étrangère a reculé. Pourtant, ces pays ont également connu un afflux notable de travailleurs étrangers, cependant un flux de départs d'ampleur équivalente est venu parfois compenser cet afflux. En outre, certains pays européens ont coutume d'enregistrer les étrangers sur la base de la nationalité et non sur la base du pays de naissance. La baisse apparente de la proportion d'étrangers, due au fort taux de naturalisation prévalant dans ces pays, pourrait dès lors être en partie artificielle. C'est vrai en particulier pour les Pays-Bas, où chaque année entre 1995 et 2001, 9% environ de la population étrangère a acquis la nationalité néerlandaise. Si nous étions en mesure de corriger de ces naturalisations, la hausse de la proportion de travailleurs étrangers en Belgique apparaîtrait assurément beaucoup plus importante. En effet, le taux de naturalisation en Belgique est passé de 2,8% en 1995 à 7,3% en 2001 (OCDE, 2003).

Figure 1 : La population active étrangère, en pourcentage de la population active totale, 1995 et 2002



Source : OCDE (2003)

**Sources des statistiques sur les
travailleurs étrangers**

3. Sources des statistiques sur les travailleurs étrangers

La source la plus fiable de données sur les travailleurs étrangers en Belgique est bien entendu le recensement de la population effectué par l'Institut national de Statistique. Tout étranger résidant légalement dans notre pays a été inclus dans ce recensement. De plus, les recensements permettent de décomposer la population active totale en Belges et étrangers, et en occupés et chômeurs. D'autres traits encore concernant cette population, tels que la position au sein de l'entreprise, la catégorie professionnelle, le secteur d'activité et la durée du travail peuvent être étudiés également. Le plus grand inconvénient du recensement de la population est sa faible fréquence : les données ne sont recueillies que tous les 10 ans et leur dépouillement prend énormément de temps. Un suivi annuel de l'évolution de la position des allochtones sur le marché de l'emploi n'est donc pas possible. Pour l'heure, force nous est de recourir aux données périmées de 1991, car les résultats de l'enquête socio-économique de 2001 ne sont pas encore complètement disponibles en ce qui concerne la population active de nationalité étrangère.

Une autre source intéressante est le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (2003b), lequel procède à des estimations de la population active ventilées selon la nationalité. Ces estimations combinent d'une part les données sur les salariés et les travailleurs indépendants en provenance des différents services de sécurité sociale, et d'autre part les données de l'Office national de l'Emploi sur les chômeurs. Ces chiffres donnent un bon aperçu de la composition de la population active étrangère selon la nationalité, le taux d'activité, le taux d'emploi et de chômage, mais ne fournissent aucune information sur, par exemple, le niveau de formation ou sur le secteur d'activité.

Verhoeven (2000), par l'intermédiaire de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, a prélevé un échantillon des données des services de sécurité sociale et de l'Office national de l'Emploi, en vue de composer un tableau plus détaillé de la population active étrangère. En comparaison de l'étude du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, cette analyse est beaucoup plus fouillée et ne se borne pas à décrire la composition, la participation au monde du travail et les chances d'embauche, mais s'attache aussi à cerner les secteurs d'activité, le statut d'emploi et le régime de travail. De plus, cette étude fait la distinction entre autochtones (Belges nés en Belgique) et étrangers naturalisés (Belges nés dans un pays étranger). Malheureusement, l'échantillon sur lequel s'est appuyée cette étude n'est pas représentatif de la Belgique entière. Un échantillonnage qui associe des données provenant d'institutions différentes est non seulement une opération laborieuse, mais aussi très onéreuse. Aussi les chercheurs se virent-ils contraints de limiter leur échantillon aux trois principaux arrondissements flamands (Anvers, Gand et Hasselt) et à Bruxelles-Capitale.

Pendant ce temps, le couplage de données sur l'emploi en provenance d'institutions de sécurité sociale différentes a été mis au point plus avant et rendue opérationnelle au travers de l'entrepôt de données (« datawarehouse ») Marché de l'Emploi. Outre la possibilité de faire des requêtes de données ad hoc, il est possible de créer par intervalles d'un trimestre, un éventail de tableaux standard de données agrégées, visant à esquisser un portrait de la position socio-économique et des caractéristiques de la population active en Belgique.

Surtout, une des applications de base permet d'opérer une ventilation supplémentaire selon la nationalité (Tratsaert, 2004) sur certains tableaux (les tableaux se rapportant à la population totale et répartissant celle-ci d'après la position socio-économique, de même que les tableaux relatifs à la population occupée et la répartissant d'après le secteur d'activité, la profession, la taille de l'entreprise et le régime de travail).

Il convient de faire ici, en ce qui concerne l'entrepôt de données Marché de l'Emploi, les deux observations suivantes. Premièrement, la population active non occupée y est définie comme l'ensemble des personnes ayant droit à des indemnités de chômage. Les personnes qui, parmi la population totale en quête d'emploi, ne bénéficient d'aucune indemnité de l'ONSS, échappent ainsi à l'observation. Voilà qui est susceptible sans doute de conduire à une sous-estimation notable du nombre des chômeurs allochtones.

Des chiffres récents établis par le VDAB montrent en effet qu'en Flandre, 77% des demandeurs d'emploi belges (non occupés) ont droit à une indemnité, contre 44% seulement des demandeurs d'emploi (non occupés) ayant une nationalité hors UE. Un deuxième inconvénient important est le défaut d'informations sur le niveau de formation de la population active. Des données sur la formation ou sur l'expérience professionnelle acquise ne sont consignées par aucune des institutions de sécurité sociale.

L'analyse de la population active étrangère qui est développée dans la présente étude statistique s'appuie sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT) de 2002 et 2003, enquête effectuée par l'INS. L'exploitation de l'EFT présente deux avantages importants. Premièrement, il s'agit d'une enquête continue, qui offre la possibilité d'obtenir des résultats trimestriels et annuels. Le traitement des données a lieu assez rapidement, grâce à quoi les chiffres sont récents et actuels. Deuxièmement, l'EFT s'enquiert non seulement de la nationalité des personnes interrogées, mais aussi de leur pays de naissance. Dans un pays comme la Belgique, où le taux de naturalisation est très élevé, de nombreux étrangers se dérobent à l'observation statistique, si celle-ci se base sur le seul critère de nationalité. L'EFT permet de distinguer entre Belges autochtones et Belges allochtones.

L'information recueillie par le biais de l'EFT permet de faire, à l'échelon national, des estimations d'une précision satisfaisante eu égard à la taille et à la structure des différents agrégats dans lesquels la population en âge de travailler se laisse décomposer (savoir : en inactifs, occupés et chômeurs). Cette précision ne peut être atteinte qu'à condition que les analyses concernées portent sur des niveaux auxquels correspondent des effectifs d'une taille suffisante (Eurostat, 2003). Il s'ensuit également que des résultats très détaillés sont à interpréter avec circonspection. L'EFT est en effet une enquête par sondage, dont les résultats, après traitement, sont extrapolés¹ à la population totale.

L'échantillon dans son ensemble reprend 47.840 ménages chaque année. En 2003, 44.862 ménages, soit 90.538 personnes d'âge actif (15 ans et plus), ont pris part effectivement à l'enquête. Parmi elles se trouvaient 7.424 personnes de nationalité étrangère. Le nombre de Turcs et de Marocains, la plus petite des catégories de nationalité dans cette étude, était de 1.118. En raison de la taille relativement petite de l'effectif étranger compris dans l'échantillon, les résultats obtenus suite à des ventilations très détaillées ne sont pas fiables.

¹ L'extrapolation de la population totale se passe sur base d'une poststratification par province, sexe, âge (classes de 5 ans avec une classe de personnes âgées de plus de 75 ans). La nationalité n'est (provisoirement) pas prise en compte dans la poststratification.

Les estimations de sous-groupes trop restreints subissent de telles fluctuations aléatoires qu'elles apparaissent, de ce fait, de valeur limitée. Des résultats établis (après extrapolation) à partir d'un effectif de moins de 5000 individus doivent être interprétés avec la plus grande précaution (NIS, 2004).

Pour éviter des distorsions de ce type, les tableaux et figures de la présente étude ont été élaborés sur la base de la moyenne des résultats de 2002 et 2003. La probabilité que des changements structurels interviennent entre deux années successives est faible. Il est donc apparu judicieux de faire porter les analyses sur un ensemble conjugué de 2 échantillons annuels, afin d'élargir l'assiette de l'échantillon. De cette manière, il a été possible d'élever la taille totale de l'échantillon à plus de 183.000 personnes âgées de 15 ans ou plus. Le nombre total d'étrangers dans l'échantillon composé s'élève désormais à 15.382, et le nombre de Turcs et de Marocains a pu être augmenté jusqu'à 2.435.

**La population active allochtone
et autochtone en Belgique**

4. La population active allochtone et autochtone en Belgique

Dans l'Enquête sur les forces de travail, la population âgée entre 15 et 64 ans est décomposée en trois groupes exhaustifs selon les définitions du Bureau international du Travail : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs (INS, 2004). Appartiennent au groupe des personnes ayant un emploi (ou occupées), les personnes qui ont accompli un travail pendant la semaine de référence, que ce soit en tant que salarié ou que travailleur indépendant. Sont comptabilisés comme chômeurs les personnes qui durant la période de référence n'avaient aucun travail, mais étaient à la recherche active d'un travail et immédiatement disponibles. L'on notera que cette définition du chômage ignore l'inscription ou non à un office de l'emploi (FOREM, ORBEM, VDAB). Les chômeurs et les personnes ayant un emploi constituent ensemble la population active. La dernière catégorie, celle des inactifs, comprend toutes les personnes non actives économiquement, au sens ci-dessus.

Lorsque est envisagée une telle décomposition de la population étrangère en différentes catégories, il y a lieu de mettre en balance, d'une part, les avantages d'un découpage le plus détaillé possible, et, d'autre part, la nécessité de préserver la représentativité et la confidentialité des données recueillies. Pour des raisons de fiabilité des résultats, les nationalités ont dû être regroupées, afin d'assurer la présence, dans l'échantillon, d'un nombre minimum d'éléments de chaque groupe. Il a été décidé finalement de subdiviser la population étrangère totale dans les catégories suivantes : les allochtones naturalisés, les ressortissants de l'UE, une catégorie réunissant les Turcs et les Marocains, et les autres ressortissants hors UE. La catégorie des ressortissants UE exclut bien entendu les Belges eux-mêmes. Comme les données datent d'avant l'élargissement, la distinction entre UE et non UE se réfère à l'Europe des 15.

4.1. Taux d'activité et taux d'emploi

Le tableau 1 montre, ventilés d'après le sexe, le taux d'activité et le taux d'emploi des autochtones et des allochtones. Le taux d'activité représente l'effectif total des forces de travail (ayant un emploi ou au chômage), exprimé en pour cent de la population âgée de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi traduit le nombre de travailleurs ayant un emploi, exprimé de même en pour cent de la population en âge de travailler.

Le taux d'activité des autochtones de sexe masculin est comparable à celui des étrangers naturalisés et des ressortissants de l'UE. Chez les ressortissants UE de sexe féminin et chez les femmes naturalisées, le taux d'activité apparaît inférieur à celui des femmes autochtones. Mais le taux d'activité le plus faible est observé chez les Turcs et les Marocains ; dans cette catégorie, 3 personnes en âge de travailler sur 5 sont inactifs. En ce qui concerne les ressortissants hors UE également, le taux d'activité se situe en dessous de celui des autochtones. Par ailleurs, le taux d'activité féminin est, pour tous les groupes considérés, inférieur au taux d'activité masculin, mais les écarts entre autochtones et allochtones sont plus importants que ceux entre hommes et femmes. Les femmes turques et marocaines surtout présentent un taux d'activité très bas. Différents facteurs peuvent être invoqués pour expliquer ce faible taux de participation au monde du travail chez les femmes de nationalité hors EU : structures familiales, faible scolarisation et handicap linguistique.

Les différences de taux d'emploi entre autochtones et allochtones sont plus marquées encore que les différences de taux d'activité. Le taux d'emploi est également beaucoup plus bas chez les ressortissants hors UE que chez les autochtones. Les Turcs et les Marocains ont un taux d'emploi très faible. Dans cette catégorie, seul un quart de la population en âge de travailler détient un emploi. C'est le critère du taux d'emploi que les autorités flamandes ont retenu pour définir les groupes cibles qui sont concernés par le Strategisch Teverkstellingsplan (« Plan stratégique pour l'Emploi »), lequel vise à une plus grande égalité au regard de la participation au monde du travail (Administratie Werkgelegenheid, 2003) ; les groupes cibles sont, en l'occurrence, les catégories dont le taux d'emploi est inférieur au taux d'emploi moyen.

Ce dernier se situant en Belgique aux alentours de 60 %, toutes les catégories d'étrangers répertoriés dans le tableau 1 répondent à cette condition. Les autres groupes visés sont, outre les étrangers, les handicapés, les faiblement qualifiés et les travailleurs âgés.

Tableau 1: Taux d'activité et taux d'emploi des autochtones et allochtones d'après le sexe, moyenne de 2002 et 2003

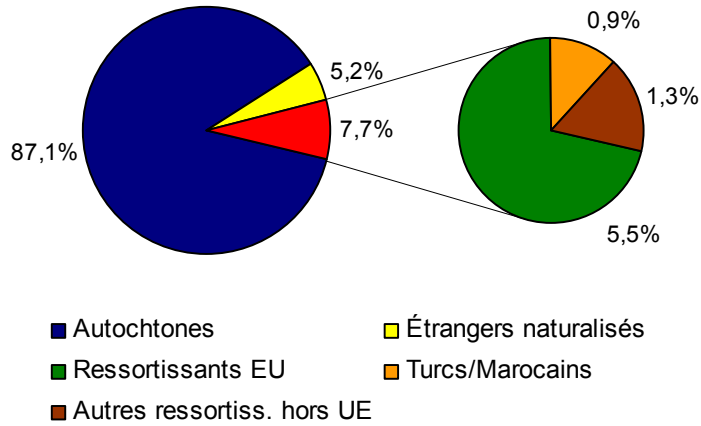
	Taux d'activité			Taux d'emploi		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Autochtones	73%	58%	66%	69%	54%	61%
Naturalisés	72%	50%	61%	61%	42%	51%
Ressortissants UE	74%	52%	64%	67%	45%	56%
Turcs/Marocains	64%	21%	42%	41%	11%	26%
Autres ressort. non UE	68%	41%	54%	50%	28%	38%

Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

4.2. Composition de la population active totale

Le diagramme circulaire de la figure 2 illustre la part relative que prennent, dans la population totale active sur le marché de l'emploi, les différentes catégories considérées. Les étrangers constituent ensemble 13% de la population active totale, mais 8% seulement détient effectivement une nationalité étrangère. Cela signifie que près de 40% de la population active étrangère totale s'évanouit dans les statistiques si celles-ci sont établies sur la base de la nationalité. La population active ayant une nationalité étrangère se compose en majorité de ressortissants de l'UE, tandis que les ressortissants hors UE ne représentent que 2% de la population active totale ; cependant, l'on peut supposer que cette catégorie est plus importante compte tenu des étrangers naturalisés.

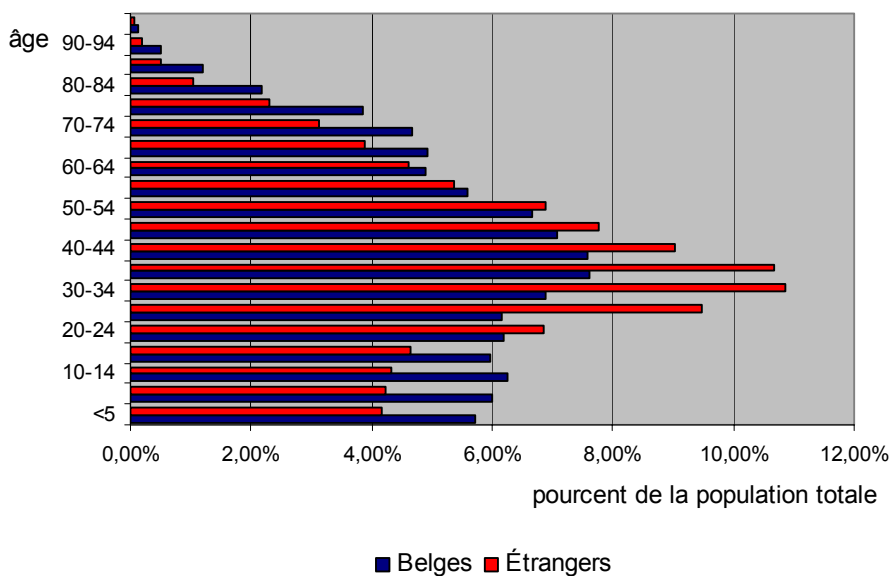
Figure 2 : Composition, en autochtones et allochtones, de la population active totale, moyenne de 2002 et 2003



Source : INS, Enquête sur les forces de travail, 2002 et 2003

À la date du 1er janvier 2002, environ 8,2% de la population totale en Belgique détenait une nationalité étrangère (INS, 2003a). Malgré le faible taux d'activité de ces étrangers, ceux-ci représentaient néanmoins 7,7% de la population active totale. Comme le démontre la figure 3, cela s'explique principalement par la surreprésentation des étrangers au sein de la population en âge de travailler (15-64 ans) et par leur sous-représentation dans les catégories d'âge au-delà de 64 ans et en deçà de 15 ans.

Figure 3 : Structure, suivant l'âge, de la population belge et étrangère au 1^{er} janvier 2002



Source : INS (2003a et 2003b)

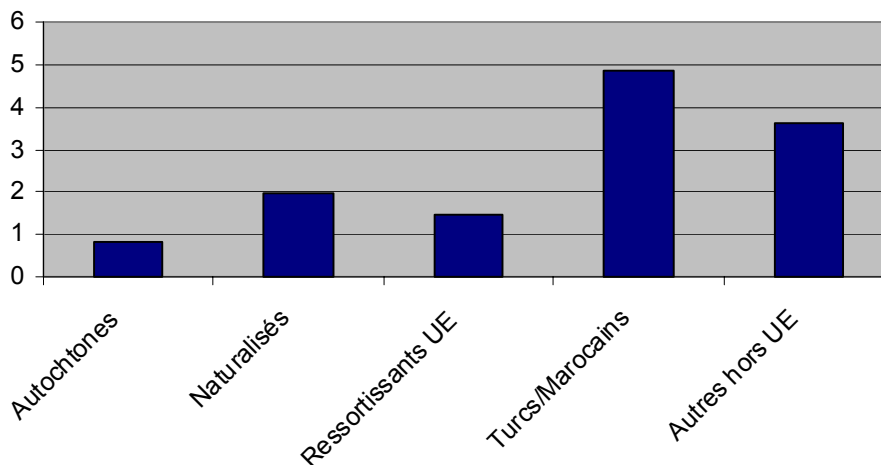
4.3. La population active à la recherche d'emploi

Notoirement, les allochtones sont plus exposés au chômage que les autochtones (OCDE, 2003). Le tableau 2 présente le taux de chômage ventilé d'après le sexe, et la figure 4 indique la part prise, dans le chômage total, par chacune des catégories en relation avec leur part respective dans la population active totale. Les catégories de travailleurs allochtones ont toutes un taux de chômage plus élevé que les autochtones. Le groupe des Turcs et Marocains apparaît comme le plus durement frappé par le chômage, avec un taux de chômage égal à 5 fois celui des autochtones. La part que prennent dans le chômage total les autres ressortissants hors UE excède de plus de 3 fois leur proportion dans la population active totale. Les étrangers naturalisés ont eux aussi relativement plus de difficultés à trouver un emploi.

Tableau 2 : Taux de chômage des autochtones et allochtones d'après le sexe, moyenne de 2002 et 2003

	Taux de chômage		Total
	Homme	Femme	
Autochtones	6%	7%	7%
Naturalisés	15%	16%	16%
Ressortissants UE	10%	14%	12%
Turcs/Marocains	36%	47%	38%
Autres ressortiss. hors UE	26%	33%	29%

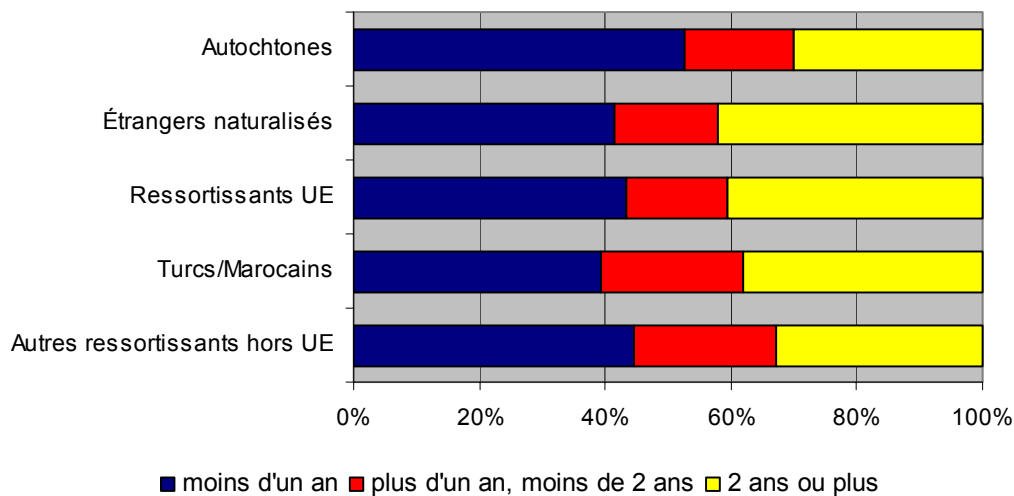
Figure 4 : Rapport, pour chaque catégorie, de la part prise dans le chômage total à la part dans la population active totale, moyenne de 2002 et 2003



Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

Les étrangers non seulement ont un taux de chômage plus élevé que les autochtones, ils mettent en moyenne plus de temps à trouver un emploi (figure 5). Environ 60% des étrangers au chômage ont déjà passé plus d'un an en quête d'un emploi, en regard de 48% seulement pour les chômeurs autochtones. Parmi les étrangers naturalisés, 42% se trouve depuis au moins 2 ans à la recherche d'un emploi.

Figure 5 : Répartition de la population active sans emploi autochtone et allochtone selon la durée de la recherche d'emploi, moyenne de 2002 et 2003

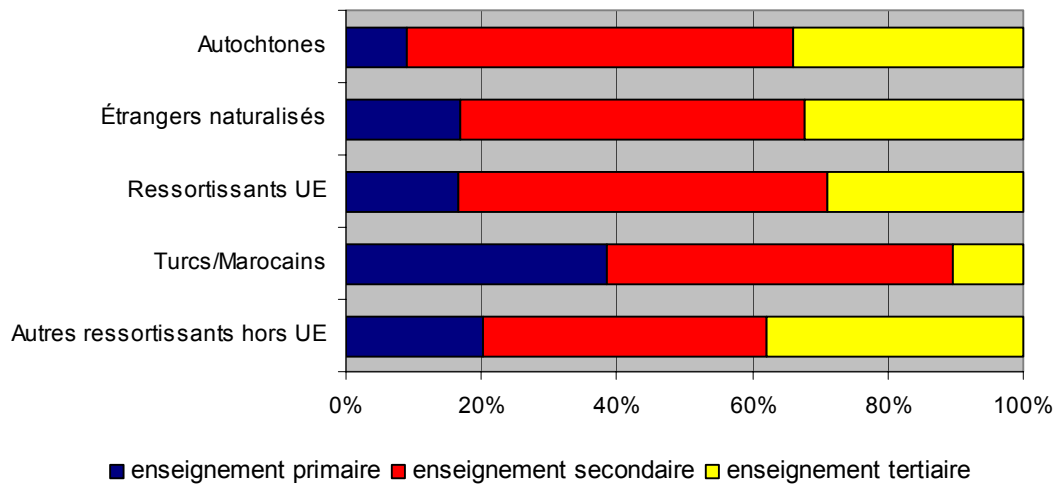


Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

Ces disparités de taux de chômage entre autochtones et allochtones, et la constatation que les étrangers ne sont pas confrontés au chômage dans une même mesure suivant les pays dont ils sont originaires, peuvent s'expliquer par différents facteurs. L'âge, le sexe, la nationalité, le niveau de qualification, la formation continue et l'expérience professionnelle, la maîtrise de la langue et le nombre d'années passées dans le pays d'accueil peuvent rendre compte en partie de cette vulnérabilité au chômage. Mais des facteurs situés sur le « versant employeurs » du marché de l'emploi contribuent largement aussi à conditionner les opportunités d'emploi des étrangers. Lorsqu'on entreprend d'expliquer la position défavorable des migrants sur le marché de l'emploi, la possibilité d'un traitement inégal et de discrimination ne peut être exclue (Zegers de Beijl, 2000).

On peut bien entendu établir un lien entre les différences de taux de chômage et les différences de qualification (figure 6). Les étrangers sont surreprésentés à la fois aux niveaux les plus bas et aux niveaux les plus hauts. En Belgique, pour les Turcs et Marocains, c'est la première situation qui prévaut, seuls 10% d'entre eux ayant suivi un enseignement supérieur, et 39% n'ayant bénéficié que de l'enseignement primaire. Les autres ressortissants hors UE, en revanche, sont surreprésentés dans la frange supérieure des niveaux d'instruction : 38% d'entre eux ont suivi l'enseignement tertiaire, contre 34% chez les autochtones. Le niveau de formation des étrangers naturalisés et des ressortissants de l'UE est comparable à celui des Belges autochtones.

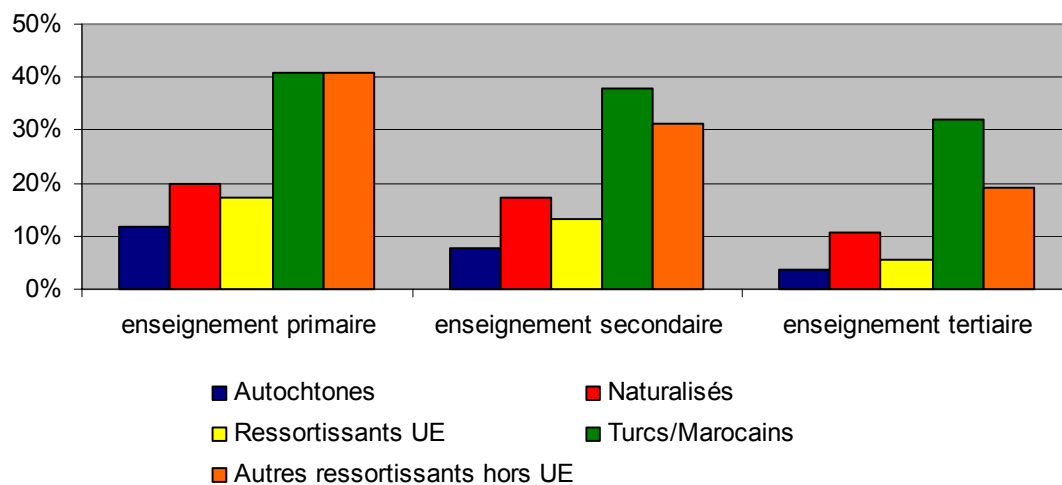
Figure 6 : Répartition de la population active autochtone et allochtone selon le niveau de formation, moyennes de 2002 et 2003



Source : NIS, Enquête sur les forces de travail 2002 en 2003

La figure 7 montre que les différences de niveau de formation sont insuffisantes à expliquer les disparités de taux de chômage. À l'intérieur d'une même catégorie de niveau de formation, de grandes différences de taux de chômage subsistent entre les autochtones et les divers groupes d'étrangers. Une fois encore, il appert que ce sont les Turcs, les Marocains et les autres ressortissants hors UE qui sont le plus en butte au chômage. Même les étrangers naturalisés sont loin d'avoir les mêmes chances d'emploi que les autochtones. Pour toutes les catégories, le taux de chômage baisse en raison inverse du niveau de formation. Toutefois, cette baisse est minimale dans le cas des Turcs et des Marocains. La mesure dans laquelle les diplômes obtenus à l'étranger sont reconnus sur le marché belge de l'emploi joue bien évidemment un rôle à cet égard. Lorsqu'un diplôme de l'enseignement supérieur n'est pas reconnu par les employeurs, le niveau de formation atteint ne pourra pas améliorer les perspectives d'emploi.

Figure 7 : Taux de chômage des autochtones et des allochtones selon le niveau de formation, moyennes de 2002 et 2003



Source : NIS, Enquête sur les forces de travail 2002 en 2003

L'OCDE (2003) s'est appliquée à déterminer quel effort serait nécessaire pour réduire le taux de chômage parmi la population active étrangère. Elle a calculé le nombre d'emplois qu'il y aurait lieu de créer pour ramener le taux de chômage des étrangers au niveau du taux de chômage des autochtones, ce dernier étant supposé constant. En Belgique, quelque 38 300 nouveaux emplois seraient nécessaires, soit 0,9% de la population active totale, pour redresser la surreprésentation des étrangers parmi les chômeurs. La création de ce nombre d'emplois peut passer pour un objectif réalisable, quand on sait que la croissance économique entre 1994 et 2002 a permis de créer 350 000 emplois nouveaux environ.

4.4. La population active occupée

Le tableau 3 montre, pour les autochtones et allochtones occupés, la répartition des emplois par secteur économique. Cette répartition est assez analogue pour les autochtones et les allochtones naturalisés. Les autres étrangers sont surreprésentés dans le secteur du bâtiment et souvent aussi dans les secteurs industriels et de l'énergie. Tous les étrangers, et les ressortissants hors UE en particulier, sont plus souvent occupés dans le commerce et dans le secteur horeca. Comparé aux autochtones, l'on retrouve moins d'étrangers dans les autres secteurs relevant des services, comme l'administration publique, l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux.

Tableau 3 : Répartition, selon le secteur d'activité, des occupés autochtones et allochtones, moyennes de 2002 et 2003

	<u>Autochtones</u>	<u>Naturalisés</u>	<u>Ressortis-sants UE</u>	<u>Turcs et Marocains</u>	<u>Autres res-sortissants hors UE</u>
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	1,8%	1,0%	0,8%	2,7%	1,6%
Industrie et énergie	18,7%	16,6%	22,4%	26,4%	12,7%
Bâtiment	6,2%	5,9%	9,0%	9,9%	6,9%
Commerce, horeca, transport, entreposage et communication	24,6%	28,8%	27,3%	29,4%	35,8%
Activités financières	12,8%	13,8%	15,4%	16%	15,1%
Autres services	35,9%	33,9%	25,1%	15,6%	27,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les chiffres pouvant ne pas être représentatifs en raison d'effectifs trop faibles sont donnés en italiques
Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

L'OCDE (2001 et 2003) remarque que les allochtones tendent actuellement à rattraper leur retard et que leur répartition par secteur d'activité tend à se rapprocher de celle des autochtones. Dans des pays comme la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne, les différences entre la répartition sectorielle des emplois des allochtones et celle des autochtones s'amenuisent.

L'intégration des étrangers sur le marché de l'emploi est le fait en particulier des allochtones de la deuxième génération, qui pour la plupart ont bénéficié d'une formation supérieure à celle de leurs parents. Les jeunes allochtones trouvent de plus en plus un emploi au *profil national*, au lieu de retomber dans des emplois caractéristiques des immigrés de la première génération. Cette évolution s'opère aussi en partie grâce à de nouveaux immigrants dont la répartition sectorielle des emplois diffère sensiblement de celle d'immigrés plus âgés ou de celle de la population active étrangère déjà établie.

Le tableau 4 montre dans quelle mesure cette convergence entre autochtones et allochtones s'est affirmée ces dix dernières années. Le tableau présente, pour les différentes catégories d'étrangers, la valeur de l'indicateur exprimant le degré d'inégalité entre leur répartition sectorielle respective et celle des autochtones, ce tant pour la période antérieure à 1993 que pour celle antérieure à 2003. L'indicateur exprime le pourcentage de la population active occupée qui devrait passer d'un emploi dans un secteur « étranger » à un emploi dans un secteur « national ». Un secteur est qualifié ici d'« étranger » lorsque la part des effectifs étrangers totaux employés dans ce secteur est plus importante que la part des effectifs autochtones totaux ; les secteurs où l'inverse est vrai sont les secteurs « nationaux ».

Ainsi par exemple, en 1993, 24% des Turcs et Marocains auraient dû muter des secteurs en majorité turcs et marocains vers des secteurs plus « nationaux », si l'on avait voulu réaliser une répartition sectorielle égale à celle des autochtones.

Le tableau fait apparaître que les allochtones naturalisés sont la catégorie dont la répartition sectorielle se rapproche le plus de celle des autochtones. À l'opposé, la répartition des Turcs et Marocains s'en écarte le plus. Une baisse de l'indicateur entre 1993 et 2003 dénote une tendance à la convergence des répartitions sectorielles. C'est cependant chez les ressortissants de l'UE que cette convergence a été la plus marquée. En 1993, si l'on avait voulu réaliser une répartition égale à celle des autochtones, 22% d'entre eux auraient dû muter ; en 2003, ce pourcentage était déjà tombé à 12%. Un mouvement de convergence entre autochtones et Turcs et Marocains s'est manifesté également, toutefois dans une mesure beaucoup moindre. La seule exception est le groupe des *autres ressortissants hors UE*, dont la répartition sectorielle montre une tendance à *diverger* de celle des autochtones. Sans doute cette évolution est-elle imputable à la forte augmentation de la surreprésentation des ressortissants hors UE dans le commerce et le secteur horeca.

Tableau 4 : Indice d'inégalité^a entre la répartition sectorielle des allochtones et la répartition sectorielle des autochtones, 1993 et 2003

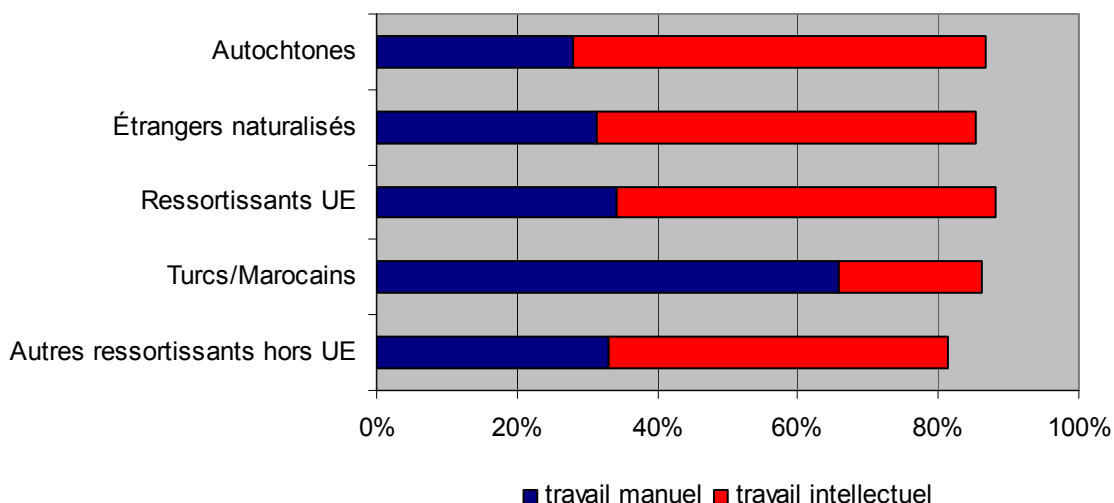
	Étrangers naturalisés	R ressortissants UE	Turcs et Marocains	Autres ressortissants hors UE
1993	8%	22%	24%	11%
2003	6%	12%	20%	19%

^a L'indice est la sommation, pour les secteurs i , de $|p_i - q_i|/2$, où p_i est la part du secteur i dans l'emploi total de la catégorie d'étrangers concernée, et q_i la part du secteur i dans l'emploi total des autochtones.

La figure 8 illustre la répartition de la population active occupée d'après la nature du travail effectué (manuel, intellectuel ou autre). Non seulement les étrangers se concentrent dans certains secteurs, mais ils sont en outre relativement plus nombreux à accomplir des travaux de type manuel. Les écarts avec les autochtones sont faibles pour les étrangers naturalisés, mais très marqués pour les Turcs et Marocains. Parmi la population turque et marocaine ayant un emploi à l'heure actuelle, 66% exécute des travaux manuels en comparaison de 33% parmi les autochtones.

Plus précisément, il s'agit, selon le système de classification CITP, d'*artisans, de conducteurs d'installations et de machines, d'ouvriers de l'assemblage et d'ouvriers non qualifiés* ; à la catégorie des travailleurs intellectuels appartiennent les *dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise, les cadres supérieurs, les professions intellectuelles et scientifiques et les employés dans les fonctions administratives ou intermédiaires*. Les professions restantes relèvent du *personnel des services, de la catégorie des vendeurs et des agriculteurs (qualifiés)*.

Figure 8 : Répartition des occupés autochtones et allochtones selon la nature du travail, moyennes de 2002 et 2003



Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

La répartition selon le statut professionnel donne lieu à une autre ventilation intéressante de la population active occupée (tableau 5). Cette répartition reflète la surreprésentation des Turcs et Marocains, et, dans une moindre mesure, des autres étrangers, dans le travail manuel : 74% des Turcs et Marocains, 40% des autres ressortissants hors UE, et 35% des ressortissants UE ont un emploi comme ouvriers, contre 26% des autochtones. Il est remarquable de constater que la proportion de travailleurs indépendants ne diffère que peu entre autochtones et allochtones. L'idée selon laquelle les allochtones, pour échapper à leur mauvaise situation ou pour contourner une discrimination sur le marché de l'emploi, seraient tentés plus que d'autres de monter leur propre affaire n'est donc pas confirmée par les résultats. Le tableau 5 fait également ressortir que l'administration publique, en particulier, échoue à donner l'exemple au regard d'une participation égale des étrangers au monde du travail. En raison du fait que la nationalité belge était autrefois requise pour accéder à la fonction publique, celle-ci a accumulé un important retard.

Tableau 5 : Répartition des occupés allochtones et autochtones selon le statut professionnel, moyennes de 2002 et 2003

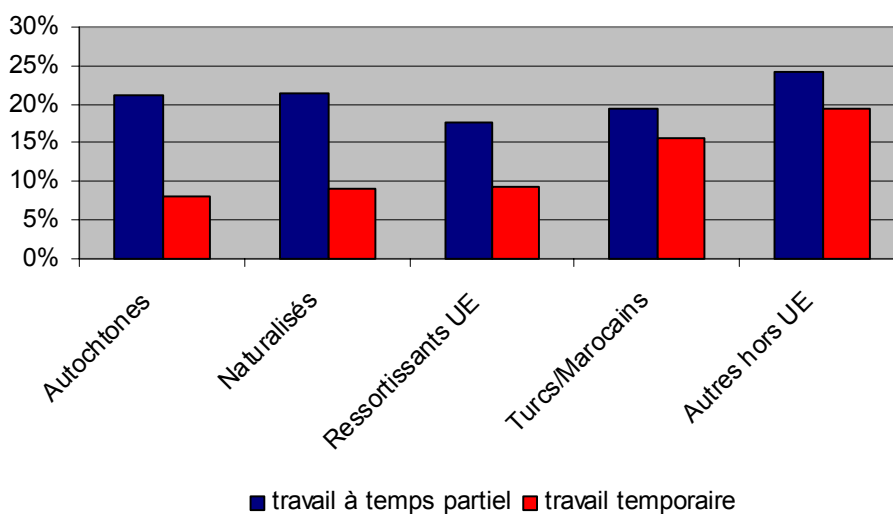
	Autochtones	Naturalisés	Ressortissants EU	Turcs et Marocains	Autres ressortissants hors UE
Ouvrier	26%	33%	35%	74%	40%
Employé	33%	31%	35%	12%	30%
Fonction publique	26%	19%	13%	6%	13%
Indépendant	13%	15%	15%	7%	14%
Aidant	2%	2%	2%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les chiffres pouvant ne pas être représentatifs en raison d'effectifs trop faibles sont donnés en italiques

Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

Enfin, la figure 9 indique, pour les salariés autochtones et allochtones, la proportion de contrats de travail à temps partiel et temporaires. Environ un cinquième de l'ensemble des salariés tombe sous un régime de travail à temps partiel, l'écart entre allochtones et autochtones étant, à cet égard, peu important. En revanche, pour ce qui est de l'emploi temporaire, une différence est décelable entre ressortissants hors UE et autochtones. Cela ne signifie pas nécessairement que les ressortissants hors UE aient accès moins facilement à des emplois fixes. La politique d'immigration en vigueur peut être un élément d'explication. Pour les ressortissants d'un pays hors UE, les possibilités d'immigration sont limitées. S'ils ne peuvent avoir recours au regroupement familial, il leur faut disposer d'un permis de travail. Celui-ci est souvent à durée limitée et rend impossible un recrutement durable.

Figure 9 : Proportion de contrats de travail temporaires et à temps partiel chez les salariés autochtones et allochtones, moyennes de 2002 et 2003



Source : INS, Enquête sur les forces de travail 2002 et 2003

Conclusion

5. Conclusion

Quelque 350 000 travailleurs de nationalité étrangère sont actifs sur le marché de l'emploi belge. Ils représentent 8% de la population active totale. Si l'on tient compte en plus des étrangers naturalisés, le contingent de travailleurs étrangers se chiffre à 13%. La plupart des travailleurs étrangers sont des ressortissants de l'UE, les ressortissants hors UE ne représentent que 2% de la population active totale. La proportion de travailleurs étrangers dans la population active totale est en Belgique relativement élevée par rapport aux autres pays de l'Europe des quinze.

Les allochtones ont un taux d'activité et un taux d'emploi inférieur à ceux des autochtones, d'une part parce qu'une plus grande proportion des allochtones est inactive, d'autre part parce que les demandeurs d'emploi parmi eux trouvent moins facilement un emploi. En particulier, le taux de chômage des allochtones est disproportionné élevé. Ceux qui sont au chômage ont aussi plus de mal à trouver du travail, et doivent en moyenne chercher plus longtemps avant de trouver un emploi. L'écart par rapport aux autochtones est le plus important pour les ressortissants hors EU et surtout pour les Turcs et Marocains.

Le niveau d'instruction moyen varie d'une catégorie d'étrangers à l'autre. Turcs et Marocains sont surreprésentés dans le segment le moins qualifié du marché de l'emploi. À l'inverse, les autres ressortissants hors UE sont surreprésentés dans le segment le mieux qualifié. Le niveau de qualification des ressortissants de l'UE et des étrangers naturalisés est comparable à celui des autochtones. Les différences de niveau de qualification ne suffisent pas toutefois à expliquer les différences de taux de chômage ; à niveau de qualification égal, les différences de taux de chômage entre autochtones et allochtones demeurent considérables.

Les étrangers sont, toute proportion gardée, surreprésentés dans le commerce, dans le secteur horeca et dans l'industrie du bâtiment, et sous-représentés dans la plupart des secteurs de services. Les étrangers ont plus fréquemment le statut d'ouvrier, et Turcs et Marocains en particulier exécutent relativement plus souvent des travaux manuels. Il y a en revanche peu de différence entre autochtones et allochtones au regard du travail à temps plein ou partiel. Les salariés hors UE apparaissent relativement plus souvent embauchés sous contrat de travail temporaire.

Les résultats démontrent qu'il est pertinent de faire la distinction entre autochtones et étrangers naturalisés. La participation au monde du travail de ces derniers est en effet plus faible que celle des premiers. Les étrangers naturalisés actifs sur le marché de l'emploi continuent de subir un taux de chômage plus élevé que les autochtones lors même que leur niveau de qualification est comparable. Néanmoins, il est frappant de constater que les étrangers naturalisés, parmi lesquels de nombreux Turcs et Marocains, sont beaucoup plus proches des autochtones que les ressortissants non naturalisés hors UE, du point de vue des secteurs d'activité, du type de travail et du statut professionnel.

Références

6. Références

Administratie Werkgelegenheid (2003), *Strategisch plan werkgelegenheid: monitoring van de beoogde beleidseffecten. Stand van zaken oktober 2003*, Bruxelles.

Commission européenne (2003a), *Communication sur l'avenir de la Stratégie européenne pour l'emploi*, COM (2003) 6, du 14 janvier 2003, Bruxelles.

Commission européenne (2003b), *Communication sur l'immigration, l'intégration et l'emploi*, COM (2003) 336 du 3 juin 2003, Bruxelles.

Eurostat (2003), *The european Union labour force survey: methods and definitions*, Communautés européennes, Luxembourg.

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (2003a), *Plan d'action national pour l'Emploi 2003*, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (2003b), *L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail*, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

INS (2003a), *Population et ménages: la population étrangère au 1.1.2002*, Institut national de Statistique, Bruxelles.

INS (2003b), *Population et ménages: population totale et belge au 1.1.2002*, Institut national de Statistique, Bruxelles.

INS (2003c), *Population et ménages: mouvement de la population et migrations en 2001*, Institut national de Statistique, Bruxelles.

INS (2004), *Emploi et chômage, enquête sur les forces de travail*, Institut national de Statistique, Bruxelles.

OCDE (2001), *Perspectives de l'emploi*, Paris.

OCDE (2003), *Tendances des migrations internationales*, Rapport annuel, édition 2003, OCDE, Paris.

Thalhammer, E. et al. (2001), *Attitudes towards minority groups in the european Union: a special analysis of the eurobarometer 2000 survey*, European Union Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, Vienne.

Tratsaert, K. (2004), *Zoek de gelijkenissen, vind de verschillen: diversiteit et participatie naar nationalité sur le marché de l'emploi*, note du WAV du 30 janvier 2004, Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming, Louvain.

Verhoeven, H. (2000), *De vreemde eend in de bijt, arbeidsmarkt en diversiteit*, dossier du WAV, Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid et Vorming, Louvain.

Zegers de Beijl, R. (2000), *Documenting discrimination against migrant workers in the labour market*, Bureau international du Travail, Genève.

Informations

Où trouver l'information statistique ?

Dans cinq grandes villes du pays, nous mettons à la disposition du public :

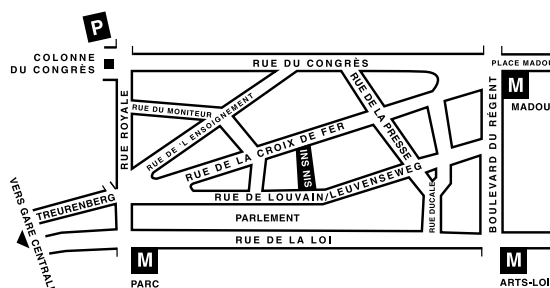
- ◇ Des annuaires et des publications spécialisées ainsi qu'une sélection de disquettes et de cédéroms.
- ◇ Une salle de lecture où il est possible de consulter nos publications, ainsi que celles d'autres ministères ou d'institutions belges et internationales.

Toutes nos bibliothèques sont accessibles les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Bruxelles

Rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles
 tél. 02/548.63.65 – 02/548.63.66 fax 02/548.63.67
 e-mail : info@statbel.mineco.fgov.be

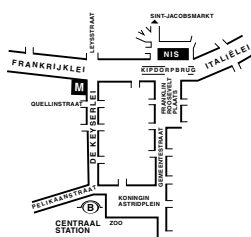
- Train (B) : Gare Centrale ou Congrès
 Métro (M) : ligne 1A et 1B, station Parc ou Arts-Loi
 ligne 2, station Arts-Loi ou Madou
 Tram-Bus : 92, 93, 94 arrêt Parc
 65, 66 arrêt Presse
 29, 63 arrêt Congrès
 Parking (P) : Cité administrative (payant)



Anvers

Italiëlei 124 - bus 85, 2000 Antwerpen
 tél. 03/229.07.00 fax 03/233.28.30
 e-mail : info.antwerpen@statbel.mineco.fgov.be

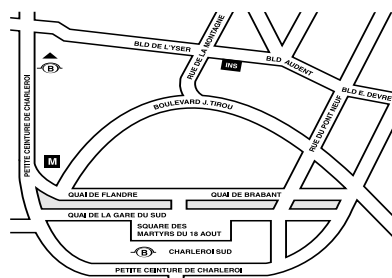
- Train (B) : Centraal Station
 Métro (M) : arrêt Opera
 Tram-Bus : accès facile (Fr. Rooseveltplaats)



Charleroi

Tour Biarent, Bd Audent 14/5, 6000 Charleroi
 tél. 071/27.44.14 fax 071/27.44.19
 e-mail : info.charleroi@statbel.mineco.fgov.be

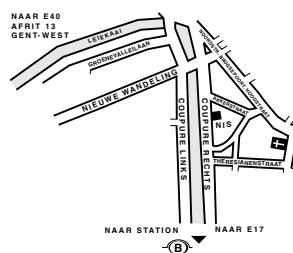
- Train (B) : Charleroi Sud, 20 min depuis la gare (Place Buisset,
 Rue du Collège, place Charles II, bd Tirou, rue de la
 Montagne)
 Bus : arrêt Tirou
 Autoroute : petite ceinture de Charleroi - sortie Gare du Sud
 Parking (P) : payant face à l'INS



Gand

Coupure rechts 620, 9000 Gent
 tél. 09/267.27.00 fax 09/267.27.29
 e-mail : info.gent@statbel.mineco.fgov.be

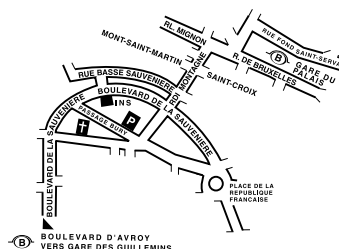
- Train (B) : Gent St. Pieters
 Tram-Bus : 40, 43 arrêt Theresianenstraat
 Autoroute : accès aisé par autoroute E40 (sortie N° 13 -
 Gent - West/Drongen)
 Parking (P) : au long de la "Coupure Rechts"



Liège

Bd de la Sauvenière 73-75, 4000 Liège
 tél. 04/223.84.11 fax 04/222.49.94
 e-mail : info.liege@statbel.mineco.fgov.be

- Train (B) : Gare des Guillemins ou Gare du Palais
 Tram-Bus : (Guillemins) 1 et 4 arrêt Sauvenière
 Parking (P) : Neujean (à 20 m - même trottoir)
 Mercure (en face)



Nous diffusons de nombreux produits qui donnent une image chiffrée de la réalité socio-économique belge.

Ces produits, repris dans notre catalogue, sont disponibles auprès de nos centres régionaux ou auprès de notre service de Documentation - vente de Bruxelles. Notre catalogue vous sera envoyé sur simple demande. (voir adresses ci-contre).

Vous trouverez également un extrait de nos données, ainsi que la liste de nos publications sur notre site Internet : <http://statbel.fgov.be>

Publications analytiques (extrait)

Études statistiques

La série «Études statistiques» présente des analyses couvrant les différents aspects de la situation de notre pays (territoire, démographie, société, économie, finances,...).

Nos statisticiens et d'autres auteurs vous y proposent des descriptions de méthodologie ou leurs réflexions basées sur nos statistiques.

Monographies du recensement

Des professeurs, des chercheurs et autres experts se sont penchés sur les résultats du Recensement de la Population et des Logements de 1991. Ces données exhaustives leur ont permis d'analyser en profondeur différents aspects de la situation belge face à l'évolution de la population et des familles, la fécondité, la mobilité, l'emploi, la scolarisation, le logement et l'urbanisation. Le fruit de leur collaboration est édité par l'I.N.S. dans une série de onze monographies disponibles en français et en néerlandais.

Quelques autres publications

Publications générales

Annuaire de statistiques régionales
Bulletin de statistique - *Mensuelle*

Territoire et environnement

Statistique de l'occupation du sol (**disquette**)

Population

Mouvement de la population - *Annuelle*

Société

Enquête sur les budgets des ménages - *Annuelle*
Causes de décès - *Annuelle*

Économie et finances

Vente de biens immobiliers - *Annuelle*
La conjoncture - *Mensuelle*

Agriculture

Recensement agricole et horticole
au 15 mai - *Annuelle*

Industrie

Production industrielle et construction - *Mensuelle*

Commerce, services et transports

Statistiques mensuelles du transport - *Mensuelle*
Commerce intérieur - *Annuelle*

Études statistiques déjà publiées

Numéro	Titre
-	Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.
1	Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectués en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
2	Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir. Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959. Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959.-Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
3	Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers. Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
4	Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
5	Enquête sur les budgets des ménages 1961 - Description de la méthode - Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
6	La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959. Évolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
7	Enquête sur les budgets des ménages 1961 - Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques - Étude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
8	Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 - Principales caractéristiques de l'évolution.
9	Enquête sur les budgets des ménages 1961 - Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité ou le chef de ménage est occupé - Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
10	La révision 1964 de l'indice de la production industrielle. Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement. Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes - Application à quelques séries belges.
11	Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 - Le développement économique et social.
12	Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
13	Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
14	Situation actuelle de la statistique régionale. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Répartition régionale du revenu national en 1961. Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
15	Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
16	Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
17	Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961. Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
18	Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique - Années 1965 et 1966 Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964=100); La réforme de l'indice des prix de détail.
19	Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
20	Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
21	Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
22	Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1965.
23	Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques - Années 1966 à 1968.
24	Vers un développement des comptes nationaux.
25	Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.

Études statistiques déjà publiées

Numéro	Titre
26	Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970. Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité: tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.
27	La division des communes belges en secteurs statistiques. Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969. Tableau "Entrées-Sorties" 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
28	Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
29	Les loyers des logements en 1970 et 1971.
30	Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969. Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
31	Étude de quelques applications des équations de récurrence. Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
32	Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur un intervalle d'âge déterminé. Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
33	Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
34	Les comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période de 1953-1964. Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
35	Tables de mortalité 1968-1972. A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
36	Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1963.
37	L'industrie céramique de 1957 à 1972. Les carrières et les industries connexes de 1955 à 1972. L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
38	Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
39	Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972). Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
40	Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
41	Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).
42	Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972. Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions. Le loyer des logements en 1973.
43	Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974. Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique. Les investissements industriels des provinces et des régions linguistiques de 1970 à 1974.
44	Le chiffre d'affaires des entreprises et leurs achats de biens d'investissement depuis le 1er janvier 1971, sur base des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée.
45	Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.
46	Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III).
47	Estimations de la population 1976-1985 pour le Royaume et ses régions. Tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973.
48	Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1975. Comparaison de diverses mesures de la concentration dans les secteurs industriels en Belgique. Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné - Taux idéal de Pesek - Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974.
49	Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1970.
50	Enquête sur les budgets des ménages 1974-1974 (IV). Enquête sur les budgets des ménages d'indépendants 1973-1974.

Études statistiques déjà publiées

Numéro	Titre
51	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique. Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970. Réflexions sur l'emploi optimal des agents chargés des contrôles des recensements agricoles et horticoles en Belgique. La répartition des revenus personnels en Belgique: analyse statique. Les budgets communaux 1972-1975.
52	Les comptes nationaux de la Belgique 1967-1976. Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1967-1976.
53	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région. Concentration industrielle en économie ouverte: le cas de la Belgique.
54	Les comptes nationaux de la Belgique 1968-1977.
55	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1975. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région. Croissance économique des provinces et régions de 1970 à 1976. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
56	Les régions urbaines belges. Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977. Les comptes sociaux européens.
57	Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1978.
58	Statistiques au service des entreprises - Description et méthodologie.
59	Nouvelles perspectives de population (1976-2000) pour la Belgique, ses régions et ses arrondissements.
60	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1976. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région. Croissance économique des provinces et régions - Année 1977. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et par région géographique.
61	Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1979.
62	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1977. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région. Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux.
63	Neuf cent mille étrangers en Belgique. Reflet de la récente évolution socio-économique et de la situation géographique du pays. Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique. Situation en 1980 (avec carte hors texte).
64	Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1980.
65	L'utilisation du sol en Belgique et son évolution depuis 1934 sur base des données cadastrales.
66	Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1980. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1978. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
67	Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1981.
68	Localisation et structure de la population agricole belge.
69	Mortalité due au cancer en Belgique 1960-1979. Première analyse. Évolution de la concentration industrielle en Belgique. Croissance économique des provinces et régions de 1975 à 1979. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
70	Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1975.
71	Les comptes nationaux de la Belgique 1971-1982.
72	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1979. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région. Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la population et des logements de 1981.
73	Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1983.
74	Répartition régionale de l'activité de l'industrie des fabrications métalliques en 1982 et 1983 selon la statistique mensuelle. Quelques résultats du recensement général des logements du 1er mars 1981.

Études statistiques déjà publiées

Numéro	Titre
75	L'enquête de contrôle, un instrument permettant de déceler les erreurs dans les déclarations des effectifs et de déterminer la variance des réponses. Recensement agricole et horticole du 15 mai 1979 en Belgique.
76	Les comptes nationaux de la Belgique 1975-1984.
77	Quel avenir pour le recensement de la population? Le commerce extérieur de l'U.E.B.L en 1984.
78	Les comptes nationaux de la Belgique 1976-1985.
79	Croissance économique des provinces et régions de 1975 à 1984.
80	Quelques données sur l'évolution de la population active de 1970 à 1981.
81	Le commerce extérieur de l'U.E.B.L en 1986. Répartition régionale de l'activité des fabrications métalliques en 1984 et 1985 selon la statistique mensuelle.
82	Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions, période 1980-1983. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
83	Les comptes nationaux de la Belgique 1976-1986.
84	Tableau "Entrées-Sorties" de la Belgique pour 1980.
85	Les comptes nationaux de la Belgique 1976-1987.
86	Quelques données issues du recensement de la population au 1er mars 1981 sur la mobilité géographique de la main-d'oeuvre. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions. Période 1984-1985. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région. Répartition régionale de l'activité de l'industrie des fabrications métalliques en 1986 et 1987 selon la statistique mensuelle.
87	Tableau "Entrées-Sorties" énergie de la Belgique pour 1980.
88	Les comptes nationaux de la Belgique 1980-1988.
89	Les régions urbaines belges en 1981. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions - Année 1986. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
90	Les comptes nationaux de la Belgique 1980-1989.
91	Croissance économique des province et régions de 1980 à 1988. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions - Année 1987. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
92	Les étrangers en Belgique d'après les recensements.
93	Les comptes nationaux de la Belgique 1980-1990.
94	La mortalité en Belgique à l'aube des années 90. Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions - Année 1988. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
95	Les comptes nationaux -SEC- 1980-1991. Agrégats - Comptes.
96	Les comptes nationaux -SEC- 1970-1991. Comptes et tableaux détaillés.
97	Les comptes nationaux -SEC- 1980-1992. Agrégats - Comptes.
98	Les comptes nationaux -SEC- 1980-1992. Comptes et tableaux détaillés.
99	Orientation à l'exportation du Royaume, des régions, des provinces, des arrondissements et du Brabant flamand et wallon - Période 1980-1989. Livraisons industrielles à l'étranger par branche d'activité et par région.
100	Intrastat: une prévision des répercussions sur la qualité de la statistique belge du commerce intra-communautaire après 1992.
101	Les comptes nationaux -SEC- 1981-1993. Agrégats - Comptes.
102	Répartition régionale de l'emploi intérieur - Période 1980-1992.
103	Comptes nationaux -SEC- 1981-1993. Comptes et tableaux détaillés.
104	Les régions urbaines belges en 1991.
105	La fécondité en Belgique de 1991 à 1995.
106	La variabilité des réponses dans les enquêtes statistiques - <i>estimation théorique et pratique</i>

Études statistiques déjà publiées

Numéro	Titre
107	Santé et mortalité foeto-infantile
108	Espérance de vie en bonne santé selon le statut socio-économique en Belgique
109	Mortalité après la perte du partenaire
110	24 heures à la belge - Une analyse sur l'emploi du temps des Belges



SERVICE PUBLIC FEDERAL
ECONOMIE, P.M.E.,
CLASSES MOYENNES & ENERGIE

Statistique et
Information économique

Achevé d'imprimer
par l'imprimerie de DGSIE
B-1000 Bruxelles

Octobre 2004